

EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Sylvie VERDON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 Avril 2025

PRESENTS : Mme VERDON Sylvie, M. GAUDIN Guy, Mme ROBIN Sandrine, Mme LESAGE-GARREAU Emilie, M. SUAUD Francis, M. PIVETEAU Hervé, Mme DUPÉ Valérie, M. THUBIN Frédéric, Mme BOUARD Aline, M. THUNE Jean-Michel, Mme MILOVANOVIC Sonia,

EXCUSES : M. BERANGER Florian (pouvoir à Mme ROBIN Sandrine), Mme BURY Delphine, M. BOUGRAS Julien (pouvoir à Mme LESAGE-GARREAU Emilie)

NON EXCUSE : M. CAYEUX Philippe.

M. PIVETEAU Hervé est désigné secrétaire de séance.

Dél : 2025/015 - Objet : Installation d'une laverie

Vu la demande formulée par Madame MORILLON Martine, Gérante du Pressing Jardais, visant à occuper une partie du parking située rue des Menhirs pour y installer une laverie automatique, et après avoir pris connaissance des modalités proposées, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur cette demande.

Les principales conditions de la mise à disposition de l'emplacement sont les suivantes :

- La mise à disposition est consentie pour une durée de **trois ans** à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation du domaine public,
- Une gratuité pendant les deux premières années sera appliquée, en raison de la prise en charge par la SARL Le Pressing Jardais des travaux d'aménagement nécessaires à l'installation de la laverie automatique.
- À l'issue de cette période, une redevance mensuelle de **30 €** sera due pour l'occupation du domaine public.
- Les charges mensuelles pour l'eau et l'électricité seront facturées **dès la première mise en service** à la SARL Le Pressing Jardais, en fonction de la consommation réelle et de l'utilisation des équipements.

Madame le Maire en raison de son lien familial avec la personne concernée par la présente délibération, ne prendra pas part au vote. Conformément à la réglementation en vigueur, elle se retire lors du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, des membres présents et votants, adopte la délibération comme suit :

- **Approuve** la demande d'occupation d'une partie du parking rue des Menhirs pour l'installation de la laverie automatique par la SARL Le Pressing Jardais, selon les conditions définies ci-dessus.
- **Autorise Madame le Maire** à signer la convention d'occupation pour une durée de trois ans, à compter de la date de la première mise en service, et tout autre document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Sylvie VERDON

